LE GROUPE
NOUVEAU PARIS POPULAIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15 SEPTEMBRE 2026

AUDITION AU SÉNAT D'ANNE HIDALGO SUR LE PÉRISCOLAIRE PARISIEN : DERRIÈRE "L'ÉCHEC COLLECTIF", L'ANCIEN EXÉCUTIF PARISIEN DOIT ASSUMER SES RESPONSABILITÉS

Auditionnée ce matin au Sénat sur les violences dans le périscolaire parisien, Anne Hidalgo a reconnu des "failles", des "dysfonctionnements", et un "échec collectif". **L'ancienne Maire refuse pourtant d'assumer ses responsabilités politiques.**

Après les premiers signalements en 2014 dans les conservatoires et le périscolaire parisiens, Anne Hidalgo demande en 2015 un premier rapport de l'Inspection générale. Les signalements s'accumulent pourtant. En 2025, un nouveau rapport de l'Inspection générale établit que **seulement 50 % des recommandations formulées en 2015 avaient été appliquées.**

Plus grave encore, Anne Hidalgo admet qu'**entre 2021 et 2025, la consigne de signaler systématiquement à la justice les faits susceptibles de relever de l'article 40 n'a pas été respectée.** Elle se défausse sur son administration, qui n'aurait pas suivi ses instructions. **Comment l'exécutif parisien a-t-il pu ignorer pendant quatre ans qu'une telle consigne n'était pas appliquée ?**

Sur la formation des animateurs, le suivi des alertes et l'information des familles, **Anne Hidalgo met en cause son administration et ses adjoints, notamment Dominique Versini.** Elle reconnaît aussi n'avoir pas rencontré, au printemps 2025, les familles qui alertaient déjà sur des faits d'une extrême gravité et dénonçaient le silence des institutions.

Le constat est accablant : il a fallu les pressions et mobilisations de 2025 pour que la Mairie de Paris prenne enfin la mesure du problème.

Combien d'enfants auraient pu être mieux protégés si les alertes avaient été suivies et les recommandations pleinement appliquées ?

Lorsqu'on est Maire de Paris, il ne suffit pas de donner des consignes : gouverner, c'est aussi veiller à leur application et en répondre.

Le Nouveau Paris Populaire refuse que les responsabilités soient aujourd'hui diluées dans un « échec collectif ». Quand il s'agit de protéger les enfants, **la chaîne des responsabilités politiques doit être établie.**

Dès son arrivée au Conseil de Paris, le Nouveau Paris Populaire a agi : **saisine de la procureure de la République au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale, demande d'un audit transparent et indépendant et participation active aux travaux de la Mission d'évaluation et d'information.**

Aujourd'hui, nous demandons qu'**Anne Hidalgo et Patrick Bloche viennent répondre aux questions de la MIE parisienne sur les responsabilités politiques dans ces affaires.**

Après avoir répondu aux sénateurs, **ils doivent désormais répondre devant les Parisiennes et les Parisiens.**